



Collectif
Des agents des
SDIS



Montreuil, le 19 février 2024

INJONCTION AU VOLONTARIAT DE RENTRER DANS UN CADRE

Le rapport commandé par le ministre de l'intérieur à l'inspection générale de l'administration en mars 2023 vient d'être diffusé.

Que dit-il ?

Que le « modèle de volontariat » français est mis en question, voir pris en flagrant délit de dévoiement avec « 83 172 SPV, soit 43,5 % des SPV font de la garde postée, qui réalisent au total plus de 32 millions d'heures » dont 1/3 est réalisé par « 9 % de SPV qui assurent individuellement plus de 1 000 heures de GP par an ».

Pourtant l'absence de cadre respecté ne permet pas de limiter la dégradation du délai de présentation du 1^{er} engin (+ 2min depuis 2014).

Que préconise-t-il ?

De fixer un cadre à 600h de garde postée, mais d'encourager ceux qui sont en deçà, d'encourager les double-statut (Page 46), de sanctuariser l'astreinte.

Que ne dit-il pas ?

Rien sur l'emploi des mineurs pourtant soulevé par la CGT, rien sur les visites médicales qui sont du travail sous un statut qui permet le cumul d'activité, rien sur comment financer les sommes nécessaires pour faire face à cette normalisation de l'activité programmée de sapeur-pompier volontaire. **Pas d'injonction claire au respect d'un repos avant et après les gardes pour les sapeurs-pompier !!!**

Qu'en penser ?

Le constat est fait mais se veut plus optimiste celui qu'aurait dressé la CGT. Les solutions ne font pas le tour et sont parfois contradictoires, partent du principe que le déclaratif des SIS est exact. Pourtant depuis 2017 la DGSCGC dit ne plus compter les double-statut dans le nombre des pompiers volontaires, « Sur l'effectif recense par l'enquête, 20 389 SPP relèvent du double statut et sont donc comptabilisés également comme sapeurs-pompier volontaires ».

La mission n'a pas le mandat d'interroger l'organisation de la Sécurité Civile à la française, mais la justice française et européenne elle le peut !! Alors les pistes portées par la mission d'information sur les capacités d'anticipation et d'adaptation de notre modèle de protection et de sécurité civiles de l'assemblée nationale qui à cette heure ne sont pas encore connues, ne devront pas manquer d'ambition tout en étant réaliste et pas juste incantatoire.

A suivre, mais ça urge pour assurer la continuité du service public et l'égalité de l'accès aux secours d'urgence sur le territoire !!!